

A CONSERVER PAR LA FAMILLE

INSCRIPTION en 6 ^{ème}	REINSCRIPTION (5 ^{ème} / 4 ^{ème} / 3 ^{ème})
Le dossier sera distribué dans les écoles du secteur le 30 mai. Le dossier d'inscription complet sera rapporté par les familles au collège pour le 14 juin. (chaîne d'inscription au CDI). <i>[En cas de besoin, merci de prendre rendez-vous avec le Secrétariat de direction du Collège.]</i>	Le dossier de réinscription sera rapporté le 14 juin par l'élève à son professeur principal. La restitution des manuels scolaires se fera à partir du 21 juin 2024 selon le planning visible sur Pronote (21/06 : 6èmes, 24/06 : 5èmes, 25/06 : 4èmes).

Collège la Moulinière – Conditions de sécurité, d'accueil et de communication :

Entrée dans l'établissement uniquement : sur rendez-vous ou sur appel de la vie scolaire (enfants malades, sorties exceptionnelles)

→ Passage obligatoire à l'accueil sur présentation d'une pièce d'identité et des sacs ouverts (Plan Vigipirate Urgence Attentats)

Contact avec le collège : 04 76 77 11 08

- Questions relatives à la vie de l'élève → Vie Scolaire (absences élèves, autorisations de sortie) : mouliniere.bvs@ac-grenoble.fr ou accueil.03822681@ac-grenoble.fr ou Via PRONOTE en cochant « AED » dans les personnes à contacter.
- Questions relatives à la cantine (inscription, paiement) : intendance.03822681@ac-grenoble.fr
- Questions administratives : Secréariat de Direction : ge.03822681@ac-grenoble.fr
- Questions sociales : Assistante sociale : gabrielle.darves1@ac-grenoble.fr
- La Direction sera disponible uniquement sur rdv : aucune personne se présentant spontanément ne sera reçue, aucun appel direct ne sera pris : tout contact avec la Direction passera par le secrétariat de Direction et donnera lieu à un rendez-vous.
- Les professeurs seront disponibles uniquement sur rendez-vous. La messagerie Pronote peut être utilisée à cet effet ou pour toute autre question relative au travail scolaire de votre enfant. La communication doit rester courtoise et motivée. En cas de point de désaccord, un rendez-vous avec l'enseignant concerné sera demandé.

I – PERMANENCE ADMINISTRATIVE

L'accueil du public sera assuré jusqu'au 12 juillet et à partir du lundi 26 août, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (de 8h30 à 12h00 le mercredi).

II – POINTS IMPORTANTS

CONCERNANT LE MATERIEL

- La carte du collégien (qui remplace le carnet de correspondance) est fournie avec sa pochette de protection par le Collège.
- Les manuels scolaires devront être couverts (ne pas utiliser de couvre-livre adhésif qui détériore les couvertures). En cas de perte ou de dégradation d'un manuel, une participation sera demandée aux familles.

- Un bagage scolaire permettant de ranger et de protéger tout le matériel nécessaire est exigé.
- Penser à marquer les affaires, surtout les vêtements, pour permettre de retrouver plus facilement leur propriétaire lorsqu'elles sont égarées. Chaque année, le bureau de la vie scolaire reste dépositaire d'effets et d'un énorme carton de vêtements trouvés et non réclamés (pulls, pantalons, parkas...!)

CONCERNANT LA VIE SCOLAIRE BIEN LIRE LE REGLEMENT INTERIEUR A LA RENTREE

- L'assurance responsabilité civile (pour les dommages causés) et individuelle accident (pour les dommages subis) couvrant les activités scolaires et les trajets n'est pas obligatoire (sauf pour les activités facultatives, sorties et voyages). L'assurance incombe aux familles qui veilleront à obtenir une couverture adéquate pour les dommages subis. Le collège ne ramassera pas les attestations.
- L'assiduité scolaire est la condition première d'une scolarité correctement réussie. Cela implique pour les parents :

- de consulter régulièrement l'Espace Numérique de Travail PRONOTE pour le cahier de textes en ligne, les devoirs, les informations sur les cours, les absences, les punitions, les résultats etc... sans oublier de cocher la case « avoir pris connaissance ». Les codes seront distribués lors de la réunion de rentrée par les professeurs principaux de 6^{ème}. Pour les autres niveaux, les codes de l'année précédente restent valables.
 - de justifier absences et retards sur PRONOTE ou par mail. (avec la Vie Scolaire / AED)
 - de veiller à la ponctualité de leur enfant et au respect des horaires au collège.
- Il faut arriver au collège à partir de 7h45 le matin et entre 5 et 10 minutes avant le début du cours ou de l'étude aux autres heures. *D'autre part, les élèves peuvent être accueillis en étude en début de demi-journée aux heures régulières mais ils ne sont pas admis au collège en cours d'heure en fonction de leur convenance personnelle ou des horaires des transports des lignes régulières.*

De même, les élèves n'ayant pas cours ne sont pas autorisés à stationner devant le collège et dans la zone située entre le collège et le gymnase conformément aux instructions du plan Vigipirate.

Attention

Des ajustements d'emploi du temps sont toujours possibles, même en cours d'année.

Il est donc vivement déconseillé de s'inscrire à des activités extra-scolaires commençant avant 16h35.

➔ Accueil en Vie Scolaire :

- Le bureau de la vie scolaire ne prendra aucun objet personnel appartenant aux élèves :
- Les élèves DP disposent d'un casier
- Le garage à vélo accueille les trottinettes (prévoir un cadenas)
- Tout objet personnel (instruments de musique, vêtements, etc...) relève de l'organisation personnelle/familiale et non de la responsabilité de la Vie Scolaire.

TRES IMPORTANT : Nous vous rappelons que, conformément à la loi du 03/08/2018, l'usage du téléphone portable est strictement interdit au collège (sauf exception pour un usage pédagogique précis et autorisé). A ce titre, les téléphones doivent être éteints avant l'entrée au collège et rangés dans le fond du cartable. Le règlement intérieur prévoit la confiscation du téléphone en cas de non- respect de la règle.

III - RENTRÉE DE SEPTEMBRE

- **Lundi 2 septembre :** accueil uniquement des élèves de 6^{ème}, de 9h à 15h30 (avec repas gratuit, merci d'indiquer si PAI).
- Cette journée est réservée à l'accueil des élèves de 6^{ème}. Ils n'auront pas cours le mardi 5 septembre. Ils seront pris en charge, par leur professeur principal, notamment pour la communication des emplois du temps, la remise des manuels, la présentation du règlement intérieur et informations diverses, plus une visite de l'établissement. L'équipe pédagogique se présentera aux élèves.
- Le soir même de la rentrée, les parents devront :**
- ❖ *Compléter et signer la fiche d'intendance. (Ce document sera ramassé par les professeurs principaux le Lundi 9 septembre).*

- **Mardi 3 septembre :**
 - 8h -11h : accueil des 5^{èmes}
 - 9h-12h : accueil des 4^{èmes}
 - 10h-12h : accueil des 3^{èmes}
 - 13h30-15h30 : accueil suivant EDT des 4^{èmes} et 5^{ème}
 - 13h30-16h30 : accueil suivant EDT des 3^{èmes}

Le soir même de la rentrée, les parents devront :

- ❖ *Compléter et signer la fiche d'intendance. (Ce document sera ramassé par les professeurs principaux le Lundi 9 septembre).*

- **Mercredi 4 septembre :** début des emplois du temps pour toutes les classes

- **REUNIONS DE RENTREE :**

REUNIONS PARENTS-PROFESSEURS	
COLLEGE	SEGPA
Lundi 9 septembre à 17h30 : classes de sixièmes	Lundi 9 septembre à 17h30 : classes de 6 ^{ème} et 5 ^{ème}
Mardi 10 septembre à 17h30 : classes de troisièmes	Mardi 10 septembre à 17h30 : classes de 4 ^{ème} et 3 ^{ème}
Lundi 16 septembre à 17h30 : classes de cinquièmes	
Mardi 17 septembre à 17h30 : classes de quatrièmes	